

Dossier du BHI No. S1/0415

LETTRE CIRCULAIRE 4/2003
10 janvier 2003

**FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES FINANCES
CHARGE D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES A L'ALIGNEMENT DES SALAIRES DU
BHI SUR LE SYSTEME DES NATIONS UNIES.**

Références: a) LCCF 3/2002 du 1.10.2002
b) LCCF 5/2002 du 27.11.2002
c) Décision No. 21 a de la XVIe CHI

Monsieur le directeur,

Dans la LCCF 3/2002, le BHI demandait aux Etats membres de la Commission des finances de l'OHI de désigner leurs représentants au sein d'un groupe de travail devant être établi en vue de l'examen des questions relatives à l'alignement des salaires du BHI sur le système des Nations Unies, conformément à la décision No. 21a. de la XVIe Conférence hydrographique internationale (avril 2002).

Les Etats membres suivants prendront part au groupe de travail : Allemagne, France, RU et USA.

Le Bureau remercie ces Etats membres et prendra, sous peu, contact avec les représentants désignés, afin d'organiser une réunion au BHI, fin février 2003.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

(original signé)

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président